



# CHALLENGE DES GRAVES

Circuit ELITE Epée Dames Seniors

**Dimanche 8 avril 2018**

**Lieu :** Gymnase Pierre DE COUBERTIN (Attention changement d'adresse)  
Rue Salvador Allende  
33400 TALENCE  
Rocade sortie 17, dir. Talence Touars

**Horaires :** Appel des escrimeuses : 7h15  
Scratch : 7h45  
Début de la compétition : 8h00

**Catégories :** L'épreuve est ouverte aux licenciées FFE M17 double surclassées, M20 surclassées et seniors, ainsi qu'aux tireuses étrangères licenciées auprès de leur Fédération.

## **Formule de la compétition**

La formule est celle des circuits nationaux de la FFE

Soit 1 tour de poule avec décalage par ligue et par club jusqu'à 20 % d'éliminées. Les tireuses classées entre la 1ère et la 64ème place fie. Puis les tireuses classés

au classement national et enfin les autres tireuses par numéro de série Avec tableau de 256 si nécessaire

Les engagements parviendront au plus tard le **Mercredi 4 avril à 23h59**

Pour les escrimeuses licenciées FFE, ne seront acceptées que les inscriptions effectuées sur le site de la FFE.

## **Inscriptions :**

*Et pour les étrangères uniquement :*

→ Par courrier à l'adresse suivante :

Ornon Gironde Escrime  
141, rue de la Croix de Monjous  
33170 Gradignan

→ Par e-mail : [ogeescrime@gmail.com](mailto:ogeescrime@gmail.com)

## **Avertissement :**

En cas d'absence de tireuses d'un club engagées à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireuses présentes doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireuses engagées par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où toutes les tireuses engagées sont absentes, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est





conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

Dans le cas où la tireuse n'a pas été engagée dans les délais impartis et à l'aide du système des engagements en ligne, celle-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement maximum initialement prévu.

***Les tireuses concernées devront avoir prévenu l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles.***

**Droit d'engagement : 13 €**

**Tenue** : Le port d'une tenue réglementaire (Normes FFE ou FIE) offrant toutes les garanties de sécurité sera exigé.

**Arbitrage** : Conformément à la réglementation 2007 de l'arbitrage, chapitre L § 3/A.3 :  
Tout club engageant plus de trois tireurs est tenu de mettre à la disposition de l'organisation un arbitre, majeur, de niveau régional minimum, licencié au club et non tireur ce jour là.

**Dans le cas de non respect de ce règlement, les tireurs du club concerné ne pourront pas participer à la compétition.**

Concernant les arbitres, autres que ceux qui sont prévus dans le cadre des quotas, ne seront indemnisés que ceux ayant officié.

**Récompenses** : Des prix récompenseront les huit finalistes.

**Restauration** : Le jour de la compétition, un buffet fonctionnera toute la journée.

**Transport** :

Pour rejoindre la salle de compétition depuis la gare utiliser les Bus 10 puis 8

Des navettes fonctionneront entre le gymnase et la gare le dimanche après midi sur inscription des escrimeuses.

Le club ne pourra organiser que des départs groupés.

**Licences** : La licence en cours de validité pour l'année sportive 2017-2018 sera exigée.

**Règle de Courtoisie** :

« La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08, que l'enseignant – accompagnateur :

- n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
- n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet,
- n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes :

L'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.»



## Liste des hôtels

### → GRADIGNAN :

- **Chalet Lyrique :**

169, cours du général de Gaulle  
TEL : 05.56.89.11.59

- **Campanile Hôtel Gril :**

23 chemin des MAURES  
TEL : 05.56.80.63.33

### → VILLENAVE D'ORNON : Rocade ouest sortie 17 – Proche compétition

- **Hôtel Première Classe :** 2 rue J.Fragonard

TEL : 05.56.37.58.44

- **Hôtel Stars :** avenue Pierre Prudhom

TEL : 05.56.37.90.00

Prix négociés

- **Hôtel B & B :** lot. Haut-Madère Ouest

TEL : 05.56.84.21.21

- **Hôtel Formule 1 :** avenue Pierre Prudhom

TEL : 05.56.37.50.98

- **Villages Hôtel :** chemin Sarcignan

TEL : 05.56.87.30.76

### → BORDEAUX : Gare saint Jean

- **Hôtel Ibis :** quai de Paludate (200 mètres de la gare)

TEL : 05.56.94.25.25

### → PESSAC :

- **Hôtel Ibis :** 8 rue Antoine Becquerel (sortie Pessac-Bersol de la rocade ouest)

TEL : 05.56.07.27.84

- **Hôtel Première Classe :** 4 rue Antoine Becquerel (sortie Pessac-Bersol de la rocade ouest)

TEL : 05.56.37.50.98



## Navettes

Pour les navettes :

- 7 places par véhicule
- Sur réservation par mail à l'adresse du club.
- 3 euros par personne (Paiement à l'inscription)

Horaires des navettes : 4 départs (14h/15h/16h/17h)

